

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013 – 20 H 00

L'an deux mil treize, le vendredi 20 décembre à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme OCANA, M. BOURENANE, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, M. GUILLABERT, M. PERCHERON, M. CORNEILLE, Mme BAALI-CHERIF, M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH (arrivé à 20h15), Mme DESPOND
Excusé(s) représenté(s)	Mme WOLF, conseiller municipal, par Mme CHEVET M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. BRAY M. CHARON, conseiller municipal, par M. DEMAISON Mme VAUDO, conseiller municipal, par Mme GAYRAUD Mme AUGÉ, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme CANAPI, conseiller municipal, par M. JACOB
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. BOURENANE

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 13.12.2013	

---oooOooo---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), M. BOURENANE est désigné secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »)

oooOooo

### ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

#### 2013.78 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

#### 2013.79 – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIF

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De créer un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles ;
- ⇒ de fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire ;
- ⇒ de prévoir à chaque exercice budgétaire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires ;
- ⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus ;

#### 2013.80 – TITRE RESTAURANT AU BENEFICE DU PERSONNEL MUNICIPAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De poursuivre l'attribution de titre restaurant au bénéfice du personnel municipal éligible à raison d'un titre-restaurant par jour travaillé.
- ⇒ De fixer le montant de la valeur faciale à 6 euros par titre restaurant.
- ⇒ De fixer le taux de participation de la collectivité à 50 % de la valeur faciale du titre-restaurant.
- ⇒ De maintenir la limite maximale à 18 titres restaurant par mois avec un minimum de 5.
- ⇒ De fixer la date d'effet de la présente décision au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- ⇒ De prévoir chaque année au budget les crédits nécessaires.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention avec un prestataire de services spécialisé dans le domaine, ainsi que tous autres actes nécessaires aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### COHESION SOCIALE - LOGEMENT

#### 2013.81 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE AVEC L'ETAT (CUCS) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2014

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2014, la participation de l'Etat (ACSE) au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du CUCS.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### ARRIVEE DE M. OUNOUGH

#### 2013.82 – POLITIQUE REGIONALE « MEDIATION – PREVENTION – PROTECTION » - DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2014 AU CONSEIL REGIONAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU LAEP « LA RONDE DE ENFANTS »

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Commune à faire acte de candidature auprès du Conseil Régional, pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 3 300 € au titre de l'année 2014.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2013.83 – FONDS ANCIEN / ARCHIVES – RESTAURATION ET NUMERISATION DE DOCUMENTS ANCIENS (CHARTES, SCEAUX ET PLANS) – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser ces opérations et de solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil général et de tout autre financeur,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX**

**2013.84 – EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT – FIXATION DU TAUX DES SURTAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2014**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'actualisation des tarifs des surtaxes communales à hauteur de 1,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2013.85 – RENOUELEMENT BRANCHEMENTS EAU POTABLE RESIDENCE « LES BELLEVUES » - RUE JEANNE CHAUVIN**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à :
  - Solliciter une participation de 50 % hors taxes auprès du bailleur 3 Moulins Habitat et tous autres financeurs.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**2013.86 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) – EXERCICE 2014**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les différents projets concernant les travaux éligibles à la D.E.T.R. 2014 tels que décrits ci-avant, à savoir :
  - **2<sup>ème</sup> catégorie : Défense incendie**
    - c) Création de 2 bouches d'incendie  
Le coût de ces travaux est estimé à 8.330,00 Euros H.T.
    - **3<sup>ème</sup> catégorie : Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagements divers**
      - c) Création d'un columbarium  
Le coût de ces travaux est estimé à 4.853,00 Euros H.T.
      - d) Réfection partielle de la couverture des locaux du conservateur du Patrimoine  
Le coût de ces travaux est estimé à 27.500,00 Euros H.T.
- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2014 ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## SPORTS

### 2013.87 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES "MANIFESTATIONS SPORTIVES"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Provins Football Club .....	300 €
UVA Paris/Provins/Troyes.....	1500 €
Ecole Multisports de Provins .....	500 €
Top Moto .....	1 100 €

Soit un montant total de ..... **3 400 €**

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2013.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### 2013.88 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PISCINE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Assupro .. .....	4 640 €
Aquacyclopédus .....	3 990 €
Ecole Multisports de Provins .....	255 €

Soit un montant total de ..... **8 885 €**

- ⇒ il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2013.
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## ENSEIGNEMENT – RESTAURATION SCOLAIRE

### 2013.89 – COOPERATIVES SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'actualisation à hauteur de 1,5 % au titre de l'exercice 2014 les sommes attribuées aux coopératives scolaires ;
- ⇒ D'inscrire les dépenses correspondantes au compte 255 6574 du budget de l'année considérée,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## FINANCES

### 2013.90 – TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs des services publics municipaux avec une actualisation de 1,5 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2013.91 – FIXATION DU TAUX D'IMPOTS 2014**

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions « M.MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme DESPOND), le conseil municipal décide :

⇒ d'autoriser pour 2014, la reconduction des taux ci-dessous :

<b>TAXE D'HABITATION.....</b>	<b>16,90 %</b>
<b>TAXE FONCIERE.....</b>	<b>23,73 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATI.....</b>	<b>48,80 %</b>

- ⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2013.92 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 ET DE SES BUDGETS ANNEXES**

A la majorité (28 voix « pour » - 5 abstentions « M.MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme DESPOND), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget primitif 2014 et ses budgets annexes
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2013.93 – SUBVENTION 2014 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE – VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention de 30 à 50 % aux associations et organisme de droit privé du montant accordé en 2013,
- ⇒ de rappeler que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014.
- ⇒ de dire que les acomptes seront versés en janvier 2014.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2013.94 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PROVINS AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une somme de 36 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2014.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA TROIS MOULINS HABITAT**

**Projets de délibération n° 95 à 104 pour un montant global d'emprunts garantis de 3,8 M€**

Retiré de l'ordre du jour à l'unanimité (33 voix « pour »). Examen reporté à une prochaine séance.

### **2013.95 – VENTE D'UN TERRAIN A BÂTIR CADASTRÉ SECTION AE 238, SIS SENTE RURAL N°69 DITE DU JARDIN CERTEAU**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour vendre le terrain cadastré AE 238, au profit de Monsieur et Madame LEKAS, domiciliés 23 Chemin de Fontaine Riante à PROVINS (77160), moyennant le prix net vendeur de 52.000 € (Cinquante-deux mille euros).
- ⇒ De rappeler que la Ville de Provins engagera les travaux nécessaires aux raccordements de viabilité du terrain par le preneur, et à la mise en conformité de la voirie.
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser en tant que de besoin copie de la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

⇒

## **2013.96 – VENTE D'UN TERRAIN CADASTRÉ SECTION AE 242, SIS SENTE RURAL N°69 DITE DU JARDIN CERTEAU**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour vendre le terrain cadastré AE 242, au profit de M. et Mme Marc AMOUROUX, domiciliés 1 Sente du Jardin Certeau à PROVINS (77160), moyennant le prix net vendeur de 5.000 € (Cinq mille euros).
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser en tant que de besoin copie de la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## **2013.97 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL VILLE DE PROVINS / SCI 2RG**

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe de la signature d'un protocole d'accord transactionnel pour fonder le règlement financier définitif du préjudice relatif à la non-réalisation d'aires de stationnement.
- ⇒ D'approuver les termes et les conditions du protocole transactionnel annexé aux présentes, dont l'objet est de prévenir un éventuel litige avec la SCI 2RG au regard des réglementations en vigueur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole transactionnel avec la SCI 2RG.
- ⇒ D'adresser en tant que de besoin copie de la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.*

*Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.mairie-provins.fr](http://www.mairie-provins.fr) rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".*

Fait à Provins le 23.12.2013

le Maire,



**Christian JACOB**